

## France - Transparence et Rapports

**Mercredi 24 aout 10H00-13H00**

Monsieur le Président,

La France attache une grande importance au respect de ses obligations au titre de l'article 13. Elle transmet chaque année un rapport sur ses exportations et importations d'armes classiques entrant dans le champ d'application du Traité. Du fait de sa législation nationale, la France est contrainte d'attendre la transmission auprès de son parlement d'un rapport sur les exportations d'armements avant de pouvoir transmettre celui au titre du Traité ; c'est pourquoi la France n'est pas toujours en mesure de transmettre ce rapport en temps et en heure.

Ce rapport complète les autres rapports transmis par la France sur ses transferts d'armements dans le cadre des exercices de transparence auquel elle participe tant au niveau international que multilatéral, régional et national. La France rappelle que ces différents rapports sont accessibles en ligne et peuvent être consultés par toutes les parties intéressées, représentants de la société civile ou Etats tiers. La France appelle tous les Etats parties à se conformer à leurs obligations au titre du traité et encourage les Etats parties à rendre publics leurs rapports.

La France considère que le document de « questions-réponses » élaboré dans le cadre de ce groupe de travail est un outil tout particulièrement utile pour appuyer les Etats dans l'élaboration de leurs rapports annuels. La France souscrit aux amendements que vous proposez.

La France remercie également le Secrétariat pour sa proposition visant à examiner le développement d'une base de données permettant d'effectuer des recherches sur les informations communiquées par les Etats dans leurs rapports nationaux. Nous souscrivons à cette proposition. Nous souhaiterions toutefois rappeler que la mise en œuvre de ce projet ne devra pas conduire à imposer aux Etats parties l'utilisation des modèles de rapports agréés lors des précédentes conférences des Etats parties. Durant l'examen de cette proposition, il pourrait être utile de s'interroger sur comment cette base de données s'inscrirait en complément de celle développée dans le cadre du Registre des Nations unies sur les armes classiques.

Je vous remercie.